

reste invariablement destinée pour être appliquée aux circonstances fâcheuses en vue desquelles elle a été déposée ; elle ne saurait être détournée de ce but. Si un malheur inopiné frappe le sociétaire, la société est là pour le mettre lui ou sa famille à l'abri des chances désastreuses. C'est un véritable contrat d'assurance. Le sociétaire envisage l'avenir avec plus de sécurité, et jette sur ceux qui l'entourent et qui vivent par lui, un regard plus serein.

« Il y a toujours quelque chose de bon dans un lien qui rapproche les hommes, qui confond leurs intérêts, qui les rend solidaires les uns pour les autres. La société de bienfaisance est une confraternité ; l'assistance mutuelle est un exercice de mutuelle bienveillance ; elle joint aux combinaisons de la prudence le mérite d'une bonne action. Les conditions imposées pour l'application des secours sont un avertissement contre les désordres, un encouragement à observer une conduite honnête, une recommandation d'être fidèle à la tempérance. Pour recueillir les avantages de l'association, le sociétaire doit mériter l'estime de ceux qui la composent. Cette heureuse nécessité élève son caractère ; il goûte aussi une légitime fierté, en pensant qu'il doit à ses propres efforts la garantie qu'il a obtenue, qu'il n'est point exposé à invoquer la pitié d'autrui, et ce sentiment de l'indépendance redouble son courage, comme il développe ses facultés. » (1).

Après ces diverses considérations déduites en dehors de toute idée générale de progrès social, n'est-on pas fondé à soutenir que, si les sociétés de secours mutuels, qui sont la prévoyance collective, n'excluent nullement les caisses d'épargne, elle ont, même par leur côté purement pratique, et abstraction faite des horizons, une toute autre efficacité ?

Dépense peu, produis le plus possible.

Un refus poli vaut mieux qu'une faveur accordée grossièrement.

Une conscience pure peut supporter tous les soucis.

Ce que les enfants entendent à leur foyer bientôt se répand au dehors.

Une société sans préjugé fait un monde sans scrupule.—TAINÉ.

(1) De la bienfaisance publique, t. III, p. 99 et 100.

Le Juge et le Diable

Dans une ville d'Allemagne, il y avait un homme nommé Schwarz, qui possédait des coffres pleins d'or et d'argent, et qui était si dur envers les pauvres, si vicieux, si méchant, qu'on s'étonnait que la terre ne l'eût pas encore englouti. Cet homme exerçait les fonctions de juge et, dans cette noble charge, commettait toutes sortes d'iniquités.

Un matin, il sortit pour aller voir ses vignes et, chemin faisant, rencontra le diable vêtu comme un seigneur. Schwarz lui fit un grand salut et lui demanda poliment qui il était et d'où il venait.

Vous me demandez qui je suis, répondit l'inconnu, sachez donc que je suis le diable.

—Hum ! reprit le juge, que viens-tu faire ici ?

—C'est aujourd'hui, dans votre ville, jour de marché. J'y viens prendre tout ce qui me sera sérieusement donné.

—Soit ! reprit le juge, fais ta besogne. Je n'ai nulle envie de t'en empêcher.

Mais je veux t'accompagner, pour voir ce qu'on te donnera.

—Tu ferais mieux de ne pas assister à ce spectacle.

—Je veux voir comment tu prends ce qu'on te donne. Je le veux absolument, dût-il m'en coûter la vie.

—Eh bien, allons !

Tous deux se dirigèrent alors vers la place du marché, où il y avait une quantité de gens, achetant ou vendant. Tous s'inclinèrent devant le juge redouté et devant l'étranger qui l'accompagnait.

Près d'eux passe une paysanne conduisant un veau rétif qui tirait sur sa corde, courait à droite et à gauche et fatiguait tellement la pauvre femme que, dans un accès de colère, elle s'écrie :

Ah ! méchant animal, que le diable te prenne !

—Entends-tu ? dit le juge à son inconnu compagnon, prends ce veau. Il est toi.

—Non, répond le diable. Il ne m'est point sérieusement donné. Si je le prenais, cette femme le regretterait longtemps.

Schwarz et son compagnon continuent à cheminer au milieu de la foule et rencontrent deux ouvriers qui se disputaient avec fureur. L'un d'eux, après avoir accablé d'injures son antagoniste, lui dit : « En voilà assez, que le diable t'emporte ! »

—Prends ce vigoureux garçon, dit le juge ; tu vois comme il t'est donné.